

La rivière Beuvronne ne doit pas rester polluée par les installations industrielles

Ce petit cours d'eau reçoit une incroyable quantité de déchets toxiques. Les riverains sont exaspérés et l'approvisionnement en eau est menacé. Les associations demandent l'accélération des mesures et l'application du principe pollueur-payeur

Petit ru du nord-ouest de la Seine-et-Marne, dont le nom rappelle les castors disparus depuis fort longtemps, la Beuvronne est régulièrement polluée par les installations industrielles sur son bassin versant. Les associations locales, Nature Environnement 77 et Ile-de-France Environnement demandent que le programme de réhabilitation du cours d'eau soit accéléré. En effet, 77 300 habitants de Seine-et-Marne sont directement touchés. Et 500 000 Franciliens sont concernés par l'alimentation en eau potable.

La Beuvronne reçoit les eaux de ruissellement de la plateforme aéroportuaire de Roissy. En période de grands froids, lorsque de grandes quantités de produits dégivrants sont utilisées pour les pistes et les avions, ou de forts orages, le système d'assainissement de l'aéroport ne permet pas de respecter l'arrêté inter-préfectoral sur la qualité des effluents.

Polluants

Des dérogations sont régulièrement accordées. Ainsi, depuis le début de l'année, des autorisations ont été données par la police de l'eau pour permettre de déverser pendant plus de 25 jours des effluents pollués dans la Reneuse, un affluent de la Beuvronne.

Celle-ci reçoit également les eaux de ruissellement de la plus importante zone industrielle de l'est parisien, Mitry-Compans, qui compte quatre sites pollués inscrits sur le site Basol*. Quantité d'autres polluants vont également se déverser dans ce cours d'eau : les lixiviats de sept décharges de déchets « dits inertes » ; les eaux de ruissellement de la plus importante décharge de déchets de France ; les rejets d'un site industriel pollué à Claye-Souilly ; les produits phytosanitaires issus de l'agriculture du bassin versant ; les hydrocarbures du réseau routier...

Prenant sa source dans les monts de Goële, la Beuvronne fait 23,9 kilomètres de long. Elle passe à Claye-Souilly et se jette dans la Marne à Annet-sur-Marne.



Pollution de la Beuvronne à Claye-Souilly par une entreprise

Son débit moyen est très faible, 0,9 mètres cubes par seconde à Annet, mais son bassin versant est cependant relativement étendu avec 207,6 kilomètres carrés soit 2 % du département.

Quasi exutoire industriel, elle se jette dans la Marne en amont, proche du captage de l'usine de production d'eau potable d'Annet-sur-Marne qui fournit 500 000 Franciliens. Les riverains du cours d'eau associent certaines des pathologies qu'ils rencontrent à la pollution de la rivière...

Le 17^e contrat de bassin

Le contrat de bassin Beuvronne n'a été signé qu'en mai 2012 par les collectivités territoriales (région, département, syndicats intercommunaux, communes) et l'agence de l'eau Seine-Normandie pour la période 2012-2016. C'est le 17^e contrat signé en Ile-de-France, quatre ans après le premier. Il classe la Beuvronne comme « masse d'eau fortement modifiée ». « Les nombreuses activités anthropiques du territoire ont modifié la morphologie du cours d'eau, ont affecté les écosystèmes associés et ont

amené diverses formes de pollution » est-il indiqué dans le document.

Le contrat de bassin a pour but de restaurer et de préserver l'état et la fonctionnalité écologique du cours d'eau, d'améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines, de maîtriser les ruissellements et les inondations, de préserver la ressource en eau potable. Le financement de l'ensemble du programme s'élève à 91,9 millions d'euros hors taxes financé pratiquement en intégralité par les deniers publics. Les associations s'étonnent à nouveau que le principe pollueur-payeur ne soit pas appliqué et que le palliatif pollué-payeur devienne la règle dans notre pays.

*Basol est une base de données sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués, appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif. (site internet: <http://basol.developpement-durable.gouv.fr/>)

Mireille LOPEZ

présidente de l'association de défense de l'environnement de Claye-Souilly et ses Alentours (ADENCA)

Jane Buisson

présidente de Nature Environnement 77